

**Grille spécifique d'évaluation des dossiers de candidature au concours de promotion des Maîtres de Conférences des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015**

Rubriques	Note allouée
<b>1. Activités de recherche dans la discipline/ spécialité ouverte</b>	<b>40</b>
<p><b>Articles impactés</b>  <i>Article publié dans le cadre d'un travail de recherche encadré en Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> ou dernier auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p> <p><i>Article publié en dehors d'un encadrement de Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p>	<p>10pts x position de l'auteur + valeur de l'IF de la revue l'année de la publication (base Thomson &amp; Reuters)</p>
<p><b>Articles indexés</b>  <i>Article publié dans le cadre d'un travail de recherche encadré en Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> ou dernier auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p> <p><i>Article publié en dehors d'un encadrement de Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p>	<p>(bases de données: Science direct, CABI, Thomson &amp; Reuters, Google Scholar, SIS)            (6 pts x position de l'auteur)</p>
<b>Brevet international / Obtention végétale</b>	8 pts
<b>Brevet National</b>	4 pts
<p><b>Short notes/First reports impactés</b>  <i>Note publiée dans le cadre d'un travail de recherche encadré en Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p> <p><i>Note publiée en dehors d'un encadrement de Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p>	<p>(4 pts x position de l'auteur) + valeur de l'IF de la revue l'année de la publication</p>
<p><b>Short notes/First reports indexés</b>  <i>Note publiée dans le cadre d'un travail de recherche encadré en Mastère ou PFE:</i>            1<sup>er</sup> ou dernier auteur : 100% de la note.            Second auteur : 75% de la note.            Troisième position : 50% de la note.            Au-delà: 25% de la note.</p> <p><i>Note publiée en dehors d'un encadrement de Mastère ou PFE:</i></p>	2 pts x position de l'auteur

